

## REGLEMENT

### ORGANISATION

RAGT avec le concours des associations Courir en Lévézou et Vélo Club de Rodez, organise sur la commune de Villefranche de Panat le dimanche 6 octobre 2019 la manifestation sportive : Les Challenges du Centenaire

### PARCOURS

Cette épreuve est une manifestation running, cycliste route et vtt.

Tous les parcours se déroulent au départ et à l'arrivée de Villefranche de Panat

Deux épreuves sont proposées, à effectuer en SOLO ou en RELAIS :

- Running + vélo route
  - o boucle 10 km sur le sentier qui borde le lac de Villefranche de Panat
  - o boucle 40 km sur route ouverte à la circulation (respect du code de la route)
- Running + VTT
  - o Boucle 10 km sur le sentier qui borde le lac de Villefranche de Panat
  - o boucle 25 km sur des chemins balisés, sur le plateau des Monts et Lacs du Lévézou (avec croisements de routes et respect du code de la route)

Départ des deux épreuves à 9h

### INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font sur :

- le site [www.Chrono-Start.com](http://www.Chrono-Start.com), jusqu'au samedi 5 octobre 18h
- par courrier à l'attention de Courir en Lévézou ou Vélo Club Rodez  
Bulletins d'inscription disponibles dans les magasins RAGT Jardin & Maison
- au gymnase de Villefranche de Panat, le dimanche 6 octobre à partir de 7h

### PRIX ET AUGMENTATION DE TARIF

- 5 € jusqu'au mercredi 2 octobre, puis 7 € euros jusqu'à la fermeture des inscriptions (sans repas)
- Repas 10 € en préinscription jusqu'au 5 octobre

Les droits d'engagement pour les inscriptions se font jusqu'à ½ heure avant le départ

Lors de la remise du dossard et de la plaque vélo, les participants doit présenter une pièce d'identité avec photo  
Le retrait des dossards et plaques de vélo se feront sur place jusqu'à ½ heure avant le départ, au gymnase de Villefranche de Panat

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course à pied. La plaque de vélo sera obligatoirement fixée sur le cintre

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM et/ou UFOLEP Athlé, FFC, UFOLEP, FFCT, FSGT (en cours de validité à la date de la manifestation)
- soit d'un certificat médical de non contre-indication médicale à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, et/ou pratique du cyclisme en compétition datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Les mineurs peuvent s'inscrire à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolus le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir au moment de l'inscription ou à présenter sur place le jour de l'épreuve

## ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite pour la durée de l'épreuve

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel

## ENCADREMENT ET CHARTE

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisation qui mettra en place un dispositif prévisionnel de secours

La sécurité sera assurée par des signaleurs qui auront un emplacement bien défini à chaque carrefour pour régler la circulation selon le code de la route

Une antenne médicale avec les moyens logistiques nécessaire sera présente. Les services de secours et de gendarmerie seront avertis de l'événement

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours)

Tout abandon devra être signalé

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif

## RAVITAILLEMENT

Prévoir boissons, fruits sec, barres de céréales...

- Parcours running : un point eau
- Parcours vélo route : un ravitaillement en eau et solide
- Parcours vtt : un ravitaillement en eau et solide
- A l'arrivée : ravitaillement complet

## RECOMPENSES

- Cadeau de bienvenue à tous les participants
- Trophées aux 3 premiers de chaque épreuve
- Trophée au 1<sup>er</sup> du classement club/association
- Trophée au 1<sup>er</sup> du classement entreprise

## ANNULATION

L'organisation se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre

En cas de force majeure (conditions météorologiques trop défavorables,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, retarder ou annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des frais d'engagement ou au report des épreuves à une date ultérieure

## DROIT A L'IMAGE

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.